

Quelques dates à retenir

- 04 Avril : Don du sang
- 08 Avril : Marche gourmande Sou des écoles
- 05 Mai : Vente de fleurs CCAS
- 05 Mai : Randonnée nocturne Gym Détente
- 08 Mai : Cérémonie monuments aux morts
- 26 Mai : Fête des Mères Mairie
- 23 Juin : Kermesse Sou des Ecoles
- 23 juin : Concert Chorale des Copains d'Alors
- 27 Juin : Don du sang
- 07 Juillet : Vente de pains Eglise notre patrimoine

Flash info

Printemps 2018



FEUILLE DE CHOU
MORAS

**Marche gourmande du Sou
des Ecoles le 08 Avril**



CCAS
5 Mai
Vente de fleurs

**Le 05 Mai
Randonnée Nocturne
de
La Gym Détente
Rendez-vous à 19h30
A la salle des fêtes**

Venez nombreux !



**Kermesse du SOU des Ecoles
le 23 Juin**



**Don du sang
le 04 Avril
le 27 Juin
à Saint Hilaire**



Samedi 23 JUIN 2018
à 20H30
Salle Polyvalente
MORAS
CONCERT
Les Copains
d'Alors
de Moras
Adèle
&
Compagnie
de Domarin
**CHANT
CHORAL**
Entrée gratuite Libre participation

Le mot du Maire :

Petite et moyenne section à l'école de Saint Hilaire de Brens

Nous avons eu récemment confirmation par les élus de St Hilaire que les enfants âgés de 3 ans et de 4 ans seront bien admis comme les années précédentes à l'école maternelle et à la cantine de St Hilaire de Brens, la mairie de Moras ayant une convention avec la mairie de St Hilaire.

S'il arrivait que la commune de St Hilaire ne puisse plus accueillir nos enfants dans les prochaines années, une convention pourrait alors être établie avec une autre commune proche comme par exemple Villemoirieu .

L'inspecteur d'académie nous a informé que nous ne pouvions avoir qu'une seule convention avec une seule commune, soit St Hilaire soit Villemoirieu ou autre .

Pour le futur donc si la commune de Moras devait faire une nouvelle convention avec une autre commune, tous les enfants de petite et moyenne section de Moras devraient aller dans la nouvelle école de convention .

La 1ère année de changement d'école permettrait seulement aux enfants ayant déjà fait leur 1ère année à St Hilaire de continuer leur scolarité en moyenne section dans cette même école. Tous les autres enfants, devront faire leur rentrée dès la petite section de maternelle dans la nouvelle école de convention.

La mairie de St Hilaire nous prévient au plus tôt si elle ne pouvait plus prendre en charge les enfants de Moras. Dans le cas d'une nouvelle convention, nous consulterions les parents et les représentants des parents d'élèves avant toute décision .

Pour la prochaine rentrée rien n'est changé, les enfants de Moras seront inscrits en maternelle à St Hilaire de Brens.

Bernard Bourgier

**Provisoirement le secrétariat de la mairie est ouvert
le mercredi de 14h à 19h et le vendredi de 13h30 à 16h30**

La Municipalité VOUS INVITE :

**Le 8 Mai à 11 H Cérémonie au Monument aux Morts
Le 26 Mai à 18H30 en l'honneur des Mamans**

**Contacts Mairie : Mail : moras.mairie@wanadoo.fr
Téléphone : 04 74 90 70 62 Fax : 04 74 90 73 92**

CONSEIL MUNICIPAL du 12 décembre 2017

Syndicat des Energies du Département de l'Isère :

Renforcement BT poste Crizieu

- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 18 434€

- Le montant total de financement externe serait de : 18 434€

- La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à : 0€

- La contribution prévisionnelle communale aux investissements s'élève à : 0€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du projet.

Eclairage public : rénovation des luminaires T1

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération rénovation des luminaires T1 qui concerne la moitié des lampadaires de la commune par un remplacement par des lampes LED. La tranche 2 venant par la suite remplacer les lampes en LED de la totalité de la commune.

Les montants prévisionnels sont les suivants :

-Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 50 677€

-Le montant total de financement externe serait de : 46 655€

-La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à : 0€

-La contribution prévisionnelle aux investissements pour la commune s'élève à : 4 022€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du projet.

Nomination d'un coordonnateur communal :

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour, décide de désigner Mr Sylvain Richerd comme coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

Nomination d'un agent recenseur :

le Conseil Municipal, par 10 voix pour, décide de recruter Mme Hélène Disint comme agent recenseur, pour la période allant du 2 janvier 2018 au 28 février 2018.

L'agent sera rémunéré à raison de 965€ brut.

Questions diverses:

- Christine Gavrilovic informe le Conseil qu'une décision doit être prise avant mi février pour le maintien de la semaine à 4 jours et demi ou le retour à 4 jours.

- Suite à la demande de l'association de Panossas Y'aca danser pour occuper la salle des fêtes une fois par semaine 3 heures, le Conseil Municipal donne son accord en demandant à cette association une contribution de 35 euros pour une séance de 3 heures.

- Mr Vincent Baude présente au conseil une demande de dérogation d'un enfant CMI habitant Vénérieu pour la rentrée en janvier 2018. Mr le Maire donne son accord.

Une réunion devrait se faire entre la mairie de Moras, Saint Hilaire et Villemoirieu pour préciser la scolarisation des petite et moyenne sections à la rentrée 2018.

Mr Vincent Baude fait remarquer que Villemoirieu n'est pas dans la même circonscription et qu'il faudra en informer l'inspecteur.

- Mr Mirko Carniello demande si les associations ont été reçues en mairie pour leur expliquer la participation aux frais de fonctionnement de la salle des fêtes à partir de la 3^{ème} occupation le week end. Mr le Maire répond qu'une réunion avec toutes les associations sera programmée courant janvier.

- Mr Jean-Paul Gay demande l'avancé du PLU. Mr le Maire précise que le PLU sera arrêté lors du Conseil Municipal du 15 janvier.

CONSEIL MUNICIPAL du 15 janvier 2018

Suite à un gros travail de référencement, l'arrêt du PLU ne peut se faire ce soir et est remis à plus tard.

Rythmes scolaires à compter du 1^{er} septembre 2018 :

Monsieur le Maire rappelle qu'une décision doit être prise avant le 7 février 2018 pour le maintien à la semaine de 4 jours et demi ou le retour à la semaine de 4 jours. Mr Eric Sucillon nous fait part des résultats du questionnaire des parents d'élèves remis aux parents. Il ressort que les parents sont majoritairement pour le retour aux 4 jours. A l'heure actuelle, nous n'avons pas de renseignements en ce qui concerne les subventions gouvernementales pour les TAP. Sans subvention le coût supplémentaire des heures complémentaires de Chloé pour ces TAP serait difficilement supportable par la mairie. Compte tenu du flou en ce qui concerne les « futures » subventions, de l'application des 4 jours dans les communes environnantes, de l'inquiétude pour trouver des bénévoles pour l'encadrement des TAP, le Conseil Municipal, par **10 voix pour** décide d'appliquer la semaine de cours de 24 heures d'enseignement sur 4 jours, soit les lundi, mardi, jeudi et vendredi à compter du 1^{er} septembre 2018.

Questions diverses:

- Le Sou des Ecoles demande une subvention de 1750€ pour couvrir une partie des frais de la classe découverte de l'école. Le Conseil Municipal trouve cette subvention très élevée et en forte augmentation par rapport aux autres années. Le Conseil vote cependant exceptionnellement cette subvention à l'unanimité.

- Mr Sylvain Richerd a demandé sa mutation.

- Mr Fabrice Revellin-Falcoz s'étonne de la location de l'ancienne salle des fêtes le jour de l'an. Mr Eric Sucillon explique que la demande a été faite par des habitants de Moras, que la nouvelle salle était déjà louée, qu'il n'y avait pas d'utilisation de la cantine et que cette location ayant lieu la première semaine des vacances scolaires, le ménage pouvait être assuré avant la rentrée. Les prochaines locations de cette salle se feront au cas par cas.

- Mme Florence Raison aide Chloé pour le temps de cantine dès à présent et assurera son remplacement pendant son congé de maternité.